

Négociation annuelle obligatoire CATP



Ce que le SNECA a obtenu !

Enveloppe annuelle d'évolution de la rémunération conventionnelle

Une enveloppe obtenue de 55 000 euros pour une enveloppe minimale de 49 872 euros (soit + 10.30%)

- Reconnaissance des compétences individuelles : 23 000 €
- Reconnaissance des expertises : 12 850 €
- Reconnaissance des prises de responsabilités : 15 000 €
- Egalité femmes – hommes (Application de l'accord d'entreprise) : 2 150 €
- Garantie relative à l'évolution de la rémunération conventionnelle : 2 000 €

Indemnités kilométriques

Barème standard

- 0.51 € / km jusqu'à 6 000 km par an ;
- 0.49 € / km au-delà de 6 000 km par an.

Barème covoiturage

- 0.75 € / km quel que soit le kilométrage

Ne rien signer et ne rien obtenir, c'est conforme !

Signer et obtenir des avancées pour le pouvoir d'achat, c'est la méthode du SNECA !

Syndicat National de l'Entreprise
Crédit Agricole



Les élus SNECA : Impliqués et engagés dans leurs métiers et leurs mandats syndicaux

Section Touraine Poitou – <https://tourainepoitou.sneca.fr/> - 05.49.42.18.81 - 02.47.39.80.21